

Le 15 mai 2026

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée

Monsieur le Président de la République,

J'ai attiré votre attention par courriers du 8 décembre 2025, du 29 janvier 2026 et du 16 mars 2026 sur les conséquences délétères gravissimes qu'aurait l'adoption du projet de « Paquet Réseaux » défendu par la Commission européenne. En dépit des réserves émises par notre administration, les services de la Commission européenne mettent tout en œuvre pour accélérer l'adoption de ce projet, encouragés en ce sens par quelques États-membres qui redoutent aujourd'hui les conséquences économiques et les risques de blackout induits par les choix qu'ils ont effectués par eux-mêmes en matière de technologie de production d'électricité. Pour sauvegarder les intérêts fondamentaux de la France, je me dois de renouveler mon appel à une action forte auprès de la Commission, affirmant qu'un tel projet est inacceptable, à l'instar de la Suède, de la Pologne et de quelques autres États-membres qui l'ont déjà fait.

Pour expliciter l'enjeu, il convient de rappeler que la France est un « hub » de puissance électrique pilotable, grâce à l'hydraulique et au nucléaire. La garantie de disponibilité de la puissance requise et du contrôle de la tension et de la fréquence à tout moment est excellente. A l'inverse, les pays qui ont choisi de s'appuyer trop massivement sur la production des énergies éolienne et/ou photovoltaïque réalisent bien tardivement que leur système électrique national est fragile et instable, comme l'a démontré le blackout ibérique d'avril 2025, ainsi que vous l'avez vous-même souligné. La volonté de la Commission, exprimée dans le « Paquet réseaux » est de faire bénéficier ces pays de la robustesse des réseaux voisins, visant à transformer en une plaque de cuivre le réseau européen.

Au premier abord, l'idée semble généreuse. Elle doit néanmoins être rejetée sans ambiguïté par la France pour plusieurs raisons :

1. Au plan technique, la réalisation de ce « Paquet Réseaux » condamnerait la France à recueillir sur son réseau les excès de production solaire et éolienne, particulièrement variables, et donc à fragiliser gravement sa stabilité. Pour illustrer l'ampleur du risque, la capacité de production renouvelable, qui est déjà de 710 GW en Europe fin 2025, sera portée à environ 1500 GWe en 2035, la capacité du nucléaire étant limitée à 98 GWe en 2025. Demander à notre nucléaire d'assurer la compensation de la variabilité de l'éolien et, a fortiori, du solaire européens est techniquement irréaliste et contraire aux intérêts de la France, qui a assuré totalement le financement de son parc nucléaire.
2. Le coût estimé de ce « Paquet Réseaux » est considérable : 1200 Milliards d'euros. Il serait tout à fait injuste que la France finance de tels investissements, imputables uniquement aux choix déraisonnables d'autres États-membres. La France est le second contributeur financier de l'Union. La situation budgétaire et la dette de notre pays ne peuvent autoriser de telles dépenses, délétères pour notre système électrique et pour les consommateurs.
3. Au titre du Traité de Lisbonne, chaque État-membre est libre du choix du mix électrique qu'il entend développer pour assurer son approvisionnement en électricité. Cette liberté de choix s'accompagne de l'obligation d'en assumer les conséquences.

4. L'ambition de la Commission serait d'assurer de façon centralisée la gestion de l'ensemble du réseau européen et d'homogénéiser le prix de l'électricité sur l'ensemble du territoire européen. Outre son caractère irréaliste, cette organisation constituerait une perte de souveraineté totalement inacceptable.

L'activisme actuel de la Commission exige à notre avis que la France affiche explicitement son opposition déterminée au projet de « Paquet Réseaux ». L'idéologie hors sol, qui prévaut dans les services de la Commission - hostile au nucléaire français, mais soutenue par plusieurs États « amis » - a conduit à multiplier les initiatives au cours du premier semestre 2026, afin de lever les verrous administratifs et financiers susceptibles de freiner l'adoption du projet. Ainsi, la Commission a lancé la communication AccelerateEU le 22 avril 2026, demandant au Parlement et au Conseil d'accélérer les négociations en vue d'une adoption définitive avant la fin de l'année 2026. Une Task Force « Union de l'énergie » a été mise en place pour arbitrer plus rapidement les blocages politiques entre États membres. L'initiative la plus concrète pour gagner du temps est la proposition de Directive sur l'accélération des permis, instaurant une limite de 2 ans pour l'octroi des permis de construction de réseaux et considérant d'emblée que les infrastructures de réseau relèvent de « l'intérêt public majeur » ce qui simplifie les évaluations environnementales.

Une action forte et urgente paraît nécessaire afin d'obtenir une réorientation officielle de la stratégie de la Commission. La Présidente de la Commission a reconnu publiquement que la discrimination du nucléaire était une erreur stratégique, et il est légitime d'en attendre la traduction dans les faits, ce qui est encore loin d'être le cas !

Votre intervention la plus ferme au prochain Conseil européen apparaît indispensable tout comme la mobilisation des services de l'État sur la défense de nos intérêts dans le traitement de ce dossier. Les États membres de l'Alliance pour le nucléaire, dont certains ont déjà exprimé leur opposition ou leurs réserves, pourraient être fort utilement associés. Ce projet n'est pas acceptable dans sa rédaction actuelle, il ne présente pas de caractère d'urgence compte tenu des interconnexions déjà engagées, ce qu'a confirmé RTE qui s'inquiète par ailleurs d'une perte de contrôle de notre mix électrique. Il doit être profondément refondu, après prise en compte de l'erreur stratégique reconnue par la Présidente de la Commission.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce message, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

Bernard Accoyer



Président PNC-France